

FRC-1.319.1

Case
FRC
13497

DISCOURS
PRONONCÉ
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;
PAR MONSIEUR
LE LIEUTENANT CIVIL;

Du Samedi 15 Mai 1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY



DISCOURS

Prononcé à l'Assemblée Nationale
par M. le Lieutenant Civil.

MESSEURS,

Vous nous avez instruits Juges des délits
les plus opposés à l'ordre public, & les
plus contraires à la liberté naissante ; des
fonctions aussi importantes ne pouvoient
être exercées dans des circonstances plus
difficiles.

Placés tout à coup au milieu de tant
d'intérêts opposés de tant de passions con-
traires mutuellement irritées, exposés au
choc de toutes les haines, livrés aux ar-
sades de tous les partis, il ne nous étoit

A



DISCOURS

*Prononcé à l'Assemblée Nationale ;
par M. le Lieutenant Civil.*

MESSIEURS,

Vous nous avez institués Juges des délits les plus opposés à l'ordre public , & les plus contraires à la liberté naissante ; des fonctions aussi importantes ne pouvoient être exercées dans des circonstances plus difficiles.

Placés tout à coup au milieu de tant d'intérêts opposés , de tant de passions contraires mutuellement irritées , exposés au choc de toutes les haines , livrés aux attaques de tous les partis , il ne nous étoit

pas permis de calculer les périls du poste auquel vous nous avez appellés, nous n'en avons étudié que les devoirs.

Dans ce moment de crise, où tous les ressorts de l'organisation sociale se trouvent suspendus pour recevoir une combinaison nouvelle, les Ministres de la Loi sont sûrs de ne point s'égarer en prenant pour guides ces principes inaltérables de raison & de justice qui survivent à tous les troubles & dont les autres loix ne peuvent jamais être que des conséquences.

Nous nous croirions bien peu dignes du redoutable dépôt que vous nous avez confié, si nous avions pu songer à nous en servir pour fermer des allarmes parmi ceux qui ont contribué au succès d'une révolution à laquelle tous les François, à la voix de leur Monarque, viennent de se lier par un serment solennel, & à laquelle est désormais attachée la prospérité de cet Empire.

Mais parmi tant de généreux Citoyens armés pour la liberté & qui ont réuni tous

les efforts de leur courage pour en défendre les droits ; parmi ceux qui dirigés par des motifs purs , se sont livrés à toute l'énergie de leur patriotisme : parmi ceux enfin dont les erreurs même produites par l'excès d'un sentiment respectable , ont dû pour cela même nous paroître hors des atteintes de la Loi , il nous faut chercher à démêler ceux qui calculant froidement les effets de l'alarme universelle , auroient pu fonder de coupables espérances sur les malheurs de leur patrie , & dont l'ambition la plus effrénée ou la plus basse cupidité auroient seules dirigé les féditieuses manœuvres.

Tel a été l'objet de nos recherches , lorsque les forfaits qui ont souillé le château de Versailles , dans la matinée du 6 Octobre nous ont été dénoncés par la Commune de Paris , ainsi que les auteurs , fauteurs & complices de ces attentats , & tous ceux qui par des promesses ou dons d'argent , ou par d'autres manœuvres , les ont excités ou provoqués : dénonciation qui a servi de base à la seule & unique plainte rendue par le Procureur du Roi.

L'instruction la plus étendue, un travail aussi persévérant qu'actif, nous ont enfin conduits sur la trace des coupables & à la découverte des corruptions pécuniaires dont les sources sont d'autant plus importantes à rechercher, que les détours ténébreux qu'on a pris pour les faire arriver aux vils instrumens de ces coupables manœuvres sembleroient indiquer qu'une partie provient de mains étrangères, & que ces secrets versemens continuent peut-être encore de fomentier l'agitation dans quelques parties du Royaume.

Nous redoublerons de zèle pour compléter une instruction aussi importante, & livrer les auteurs de pareils attentats à la juste vengeance des loix.

Nous ne croyons pas que notre conduite exige une justification, & ce n'est pas ce motif qui nous conduit auprès de vous.

Nous remplirons avec courage le devoir sévère qui nous est imposé, & aucune considération, aucune acception de personnes, ne pourront nous détourner de

l'exercice des fonctions rigoureuses dont vous nous avez chargés.

Calomniés publiquement en nous acquittant de nos devoirs, nous n'avons jamais opposé que le silence le plus absolu à des imputations odieuses, fondées sur les plus absurdes suppositions; & nous avons mis ces outrages au nombre de tant d'efforts impuissans qu'emploient journellement des ennemis de l'ordre public, pour égarer le peuple & le soulever contre les pouvoirs les plus légitimes.

Impatients de vous faire connoître, MM., les sentimens qui nous animent, nous venons vous apporter l'Arrêté pris par notre & Compagnie sur le plus important de tous les procès dont la connoissance nous est spécialement attribuée.

(23)

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the above mentioned matter. I have the pleasure to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
 Yours obedient servant,
 J. M. [Name]

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the above mentioned matter. I have the pleasure to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
 Yours obedient servant,
 J. M. [Name]

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the above mentioned matter. I have the pleasure to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
 Yours obedient servant,
 J. M. [Name]

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the above mentioned matter. I have the pleasure to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
 Yours obedient servant,
 J. M. [Name]